



Atelier de recherche « Etat de droit »



à la Faculté de Droit et de Science Politiques (FADESP),
Université d'Abomey-Calavi

Dr. Ibrahim SALAMI
Prof. Hartmut HAMANN

A. Conception des séminaires juridiques au sujet d'« état de droit » au Bénin

1. Les séminaires s'adressent aux doctorants des Facultés de Droit. Les sujets sont orientés vers des aspects pratiques des structures d'un état de droit et incluent la réalité de droit dans l'objet de la recherche.
2. Le projet renoue avec des séminaires similaires dans la RD Congo, le Burundi, le Ruanda et le Sénégal. Il est souhaitable d'inclure d'autres pays de l'Afrique de l'ouest par exemple le Ghana. De cette manière l'organisation des conférences régionales destinées aux jeunes chercheurs sera imaginable comme la conférence sur "The Rule of Law in the Great Lakes Region" en novembre à Butare, Ruanda.
3. En Allemagne, le projet sera accompagné par des séminaires réguliers sur des questions de droit international public et de droit constitutionnel en Afrique à l'Université Libre de Berlin et à l'Université Justus Liebig Gießen. Le but à moyen et long terme est de développer la collaboration avec des universités allemandes.
4. Premièrement il faut identifier les sujets pratiques importants ensemble avec les Facultés de Droit d'universités béninoises. Les propositions suivantes peuvent être le point de départ.

Ensuite, le déroulement du séminaire sera fixé avec les partenaires béninois. Le déroulement suivant est pensable:

- Ouverture du séminaire en présence de représentants de l'université, de la Fondation Konrad Adenauer et de l'Ambassade Allemande.
- Attribution des sujets aux participants spécifiques et discussion des sujets choisis avec ces participants pour préciser les sujets.
- Réalisation des travaux (20 - 30 pages imprimées avec un tiers de marge et interligne de 1,5) pendant un temps à fixer (par exemple quatre mois).

- Correction des travaux écrits achevés. Sélection des meilleurs travaux avec les partenaires béninois. Ceux-ci seront présentés publiquement et mis à discussion pendant une cérémonie de clôture. Ensuite, ils seront publiés dans la série « Librairie d'études juridiques africaines » éditée par le Rule of Law Program for Sub Saharan Africa de la Fondation Konrad Adenauer en français et en anglais.

L'objectif est d'organiser de tels séminaires régulièrement, par exemple deux fois par an, d'en identifier un cercle de jeunes juristes béninois particulièrement intéressés en des questions d'état de droit.

B. Propositions de sujets

I. Etat de droit juridictionnel

1. L'excès de pouvoir en matière administrative (analyse des décisions importantes).
2. L'excès en matière législative.
3. L'excès en matière constitutionnelle.
4. Le contentieux des inscriptions sur les listes électorales et des élections aux conseils des collectivités territoriales (analyse des décisions importantes).
5. Le Conseil Supérieur de la Magistrature et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

II. Etat de droit substantiel

1. Mécanismes de garantie des « droits collectifs » reconnus par la Constitution: Les libertés religieuses: obligations de l'Etat
 - Comment sont elles exercées dans un Etat laïc comme le Bénin?
 - Quels sont les moyens d'en garantir le libre exercice?
 - Comment une communauté religieuse peut-elle recevoir la protection juridique?
2. Mécanisme de garantie des « droits collectifs » reconnus par la Constitution: Le droit à l'éducation: obligations de l'Etat
 - Quelles sont les institutions publiques?
 - Sur quel fondement légal est-il garanti et exercé?
 -
3. Mécanisme de garantie des « droits collectifs » reconnus par la Constitution: Les libertés syndicales: obligations de l'Etat
 - Existe-il des organisations publiques?
 - Quels sont les moyens légaux pour garantir la liberté?
 - Comment l'indépendance est-elle protégée?

III. L'intégration régionale

1. L'UEMOA, instrument de développement économique pour le Bénin ?
Traités internationaux, cadre judiciaire, garanties juridiques et judiciaires, avantages et/ou inconvénients de l'intégration
2. L'intégration du Bénin dans l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires): Avantages sur le plan d'investissements, garanties juridiques et judiciaires accrues ou amélioration du climat d'investissement?

IV. L'Etat de droit procédural

1. La procédure devant la Cour Pénale Internationale – le rôle du Bénin, l'acceptation en cas de procédure contre un pays africain, l'acceptation nationale.
2. La procédure devant la Cour d'Assises – droits de la défense dans le projet de code de procédure pénale, juge naturel, égalité devant la loi.
3. Le rôle des traditions, us et coutumes en droit pénal.

V. Droit des affaires

1. Des conditions d'acquisition de la propriété des biens immobiliers par un Béninois et par des Etrangers: Comment la propriété (biens immobiliers) est-elle acquise? Sous quelles conditions la propriété (biens immobiliers) peut-elle être acquise par des étrangers?
2. De la protection des investissements étrangers: les étrangers peuvent-ils constituer, gérer des sociétés? Quelle protection juridique existe-t-il pour les investissements étrangers? Les opportunités offertes par le code des investissements.
3. Des importations de l'Union Européenne dans le Bénin: Quelles dispositions de droit civil sont à respecter? Quelles dispositions de droit public, en particulier de droit international public et de droit douanier sont à respecter?
4. Des exportations des produits agricoles du Bénin vers l'Union Européenne: Quelles autorisations sont imposées? Quelles dispositions de droit civil, droit international public et droit douanier sont à respecter?
5. Le droit maritime et les traités internationaux en matière d'eau territoriale: Quelles sont les conflits en application des règles internationales? Comment sont-ils exercés devant les pouvoirs judiciaires? Revue des décisions rendues.
6. La solution des conflits en droits des affaires (tribunaux spécialisés? Arbitrage? Médiation?).

VI. La régulation du fonctionnement des pouvoirs publics

1. La Cour Constitutionnelle et les crises institutionnelles - Jurisprudence relative au non respect de la séparation des pouvoirs (analyse des décisions importantes).
2. La Cour constitutionnelle et les présidentielles au Bénin- analyse du rôle et fonctionnement de la Cour en période électorale.

VII. Les collectivités locales

1. Les collectivités locales – quelles sont leurs compétences en ce qui concerne les droits économiques et sociaux? L'exemple de la commune Cotonou.
2. Le transfert de compétences aux communes- problématique et cadre juridique en matière de l'eau et assainissement

C. Programme

I. Lundi, 19 juillet 2010

- 10.00 1. Ouverture officielle
- Mot de bienvenue du doyen de la FADESP
Prof. Dorothee SOSSA
- Allocution de *S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ludwig Linden*,
l'Ambassade d'Allemagne à Cotonou
- 10:30 2. Présentation de la Fondation Konrad Adenauer
M. David Robert, Représentant Résident
- Présentation du projet de recherche sur l'Etat de droit au Bénin
Prof. Hartmut Hamann/Dr. Ibrahim Salami
- 11.00–11.30 *Pause café*
- 11:30 3. Présentation des organisateurs et des participants (tous)
- 12:00 4. Déroulement de l'atelier
- Questions pratiques (procédures et délais à fixer, publications etc.)
 - Attentes des participants et attentes des organisateurs
- 12:20 5. Les fondements de l'Etat de Droit en Allemagne (Hartmut Hamann).
- 12:40 6. Les fondements de l'Etat de Droit au Bénin (Ibrahim Salami)
- 13:00 7. Discussion
- 13:30 8. Déjeuner ensemble
- 15:00 9. Présentation du sujet choisi par chaque participant: Problématique du sujet ;
raisons du choix, méthodologie, hypothèses ; ensuite discussions en groupe.
- 15.00 heures : *N.N.*
15.30 heures : *N.N.*
16.00 heures : *N.N.*
16.30 heures : *N.N.*
17.00 heures : *N.N.*

II. Mardi, 20 juillet 2010 (10.00 heures à 13.00 heures)

- 10:00 Suite du programme du jeudi ou alternativement la possibilité d'organiser des
entretiens individuels avec chaque participant
- 13:00 Déjeuner ensemble